

DELIBERATION N° 81/43 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur LACHAISE, rapporteur, informe l'Assemblée que suite au recensement complémentaire effectué à LUDRES en Octobre 1980, la population de la Commune de LUDRES a été arrêtée officiellement à 5395 habitants (Journal Officiel du 10 Janvier 1981) avec effet au 1er Janvier 1981.

Il rappelle que dans l'état du personnel du budget primitif 1981, les crédits sont prévus pour rémunérer un Secrétaire Général de Mairie d'une Commune de 5000 à 10 000 habitants.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs en apportant la précision suivante :

- . Pour le poste de Secrétaire Général de Mairie : il faut ajouter de 5 000 à 10 000 habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- le tableau des effectifs du personnel communal est modifié ainsi qu'il suit, à compter du 1er Janvier 1981 :
- . la précision "de 5 000 à 10 000 habitants" est ajoutée pour le poste de Secrétaire Général de Mairie.
- arrête le tableau des effectifs tel qu'il figure ci-dessous.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

PERSONNEL A TEMPS COMPLET :

- Secrétaire Général de Mairie de 5 000 à 10 000 habitants -----	1
- Rédacteur -----	2
- Directrice de Crèche Familiale -----	1
- Adjoint Technique -----	1
- Commis -----	3
- Sténo-dactylographe -----	2
- Gardien de Police Municipale -----	1
- Surveillant de travaux -----	1
- Ouvrier professionnel de 1ère catégorie -----	3
- Ouvrier d'entretien de la voie publique -----	2
- Femme de service des écoles -----	7

PERSONNEL A TEMPS INCOMPLET :

- Sous-Bibliothécaire -----	1
- Femme de service -----	1